

Association agréée
pour la protection
de l'environnement

Sources et rivières

du
L I M O U S I N

Bulletin

SOURCES

n°10 / juin 2009

Compte rendu d'activité 2008

Sommaire :

- Compte rendu d'activité 2008
- Urbanisme :
Les PLU : des engagements environnementaux à respecter
- Pollutions radioactives :
"uranium en limousin, le scandale de la France contaminée"
- CLIS de Bessines :
A quand de vrais moyens ?

Rapport d'activité 2008

La Participation et l'information :

SRL confirme cette année encore son rôle de structure ressource dans le domaine de l'eau dans divers commissions officielles et sur les dossiers d'actualité :

1 – Participation à la prise de décision publique :

Convaincu que l'action de protection de l'environnement doit commencer le plus en amont possible des atteintes à prévenir, et que l'action publique joue un rôle privilégié, SRL participe en lien étroit avec les administrations de l'environnement à l'amélioration des décisions publiques.

- Politiques publiques :

2008 marque le lancement de la révision du **Shéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de la Vienne (SAGE Vienne)**. SRL s'investit dans ce dossier depuis la création du SAGE Vienne. Dans le cadre de réformes européennes qui réaffirment le rôle primordial de cette planification, SRL participe à la révision du SAGE, en lien avec l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vienne.

L'enjeu est ici de remettre au premier plan la protection des milieux aquatiques, et d'en finir enfin avec un SAGE négocié entre les aménageurs (hydroélectriciens, propriétaires d'étangs, irrigants, etc.).

En 2008 a débuté également la réforme des **politiques régionale des étangs et des zones humides**. SRL participe à cette élaboration aux côtés des acteurs de la protection de l'environnement. Les débats y sont houleux, la FDSEA et le syndicat des propriétaires

d'étangs ayant une tendance naturelle à refuser toute contrainte environnementale de leurs projets.

Ces politiques seront mises en ligne sur le site internet de SRL dès leur validation par Madame le Préfet de Région.

En matière d'**hydroélectricité**, SRL a également rencontré à plusieurs reprises le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement (DRIRE Limousin), autorité publique chargée de délivrer les autorisations ou renouvellements de concessions hydroélectriques.

SRL a rappelé les positions du milieu associatif de la protection de l'environnement, à savoir notre refus de voir apparaître de nouveaux aménagements sur des rivières en bon état écologique et non équipées.

SRL a également participé aux réunions de la **CLIS (commission locale d'information et de surveillance) Mines du Limousin**.

Cette CLIS a été créée à la demande de SRL afin d'être un lieu d'information et de participation de l'ensemble des acteurs aux décisions à venir concernant le réaménagement et le suivi à long terme des anciens sites miniers d'uranium et des stockages de déchets en Haute Vienne. Force est de constater dans ce dossier que certains élus locaux viennent en reculant à ces réunions, préférant ne pas parler des problèmes. La CLIS n'est pas à ce jour opérationnelle, malgré ses presque 2 ans d'existence. Voir l'article sur ce sujet dans ce numéro.

SRL a également participé cette année encore aux commissions de recrutement des commissaires enquêteurs de la Haute Vienne et de la Creuse.

- Enquêtes publiques :

SRL a en 2008 participé à une dizaine d'enquête publique relatives à des projets pouvant avoir des impacts sur l'environne

ment.

Extension de l'usine Valdi au Palais sur Vienne (en lien avec l'association Barrage), station de traitement des eaux de Solignac, destruction de zones humides et création de ponts sur la Creuse à Croze, projet de centre de stockage de déchets à La Souterraine (en lien avec l'association La Gassolière et les associations naturalistes de LNE), Plans locaux d'urbanisme, etc.

Nous regretterons encore cette année l'extrême difficulté à obtenir les dossiers auprès de certaines préfectures, ainsi que la très grande confidentialité de ces enquêtes publiques. Non seulement les élus locaux ne jouent que très rarement le jeu de la transparence, mais en plus rien n'est véritablement fait pour inciter les populations locales à participer à la prise de décisions.

A noter dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'extension de l'usine Valdi au Palais sur Vienne, l'organisation à la demande des associations d'une réunion publique d'information et d'échanges avec le porteur du projet. Ces réunions sont toujours très instructives et permettent de mettre le porteur de projet face à ses responsabilités et l'oblige à répondre clairement aux questions du public, sous contrôle du commissaire enquêteur. Cette procédure facultative devrait être généralisée pour les dossiers importants.

- GEP Mines du Limousin :

SRL a en 2008 maintenu sa participation au Groupe d'expertise pluraliste «Mines du Limousin», chargée par les ministères de l'environnement, de l'industrie et de la santé, de proposer des solutions de long terme sur la gestion et la prévention des pollutions issues des anciens sites miniers d'uranium en Limousin.

SRL est membre du Groupe de Travail 3 chargé des aspects juridiques, mais a été largement sollicité cette année par les autres groupes de travail (exemple de la présentation faite par SRL et le Conservatoire Régional des espaces naturels, sur les outils de protection et de gestion de la nature mis en oeuvre sur le territoire Limou-

sin concerné par les anciens sites miniers et stockages de déchets).

SRL reste dans l'attente de résultats concrets de ce GEP, et regrette encore cette année le manque de lien entre les travaux de ce groupe d'experts, et les acteurs locaux Limousins. Le non fonctionnement de la CLIS en est sans aucun doute une des causes principales...

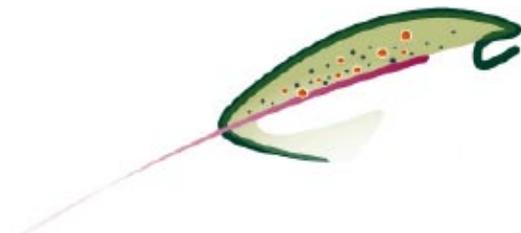
- Formations :

La formation a constitué une mission importante de SRL cette année encore. Convaincus que la formation est à la base de la prévention des atteintes à l'environnement et à l'eau en particulier.

A noter cette année la participation de SRL comme formateur à une formation de bénévoles organisée par la fédération Charente Nature, sur le thème de la protection des zones humides et les outils d'information et de participation des associations de protection de la nature.

SRL a également participé cette année à des sessions de formation du public et des personnels des DDE (direction départementale de l'équipement) du Limousin sur les Plans Locaux d'Urbanisme et l'intégration de l'environnement dans ces documents.

En 2008, SRL a enfin accueilli le stage du réseau juridique de France Nature Environnement, en lien avec LNE. La trentaine de juristes associatifs nationaux se sont ainsi retrouvés au château de Ligoure pour trois jours de travail.



Rapport d'activité 2008

Le groupe Milieux :

2008 marque le lancement de l'étude Truite en Limousin.

Voir le descriptif complet de cette action dans le numéro 9 de Sources.

Cette action se poursuit en 2009, en lien avec la Fédération Départementale de Pêche de la Haute Vienne.

Le groupe milieux a participé également à la formalisation des propositions de SRL dans le cadre de la réforme des SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau) pour les bassins Loire Bretagne et Adour Garonne, en lien avec l'ensemble des associations de protection de l'environnement de ces bassins dans le cadre d'une mise en commun de moyens assurée par France Nature Environnement.

Les publications :

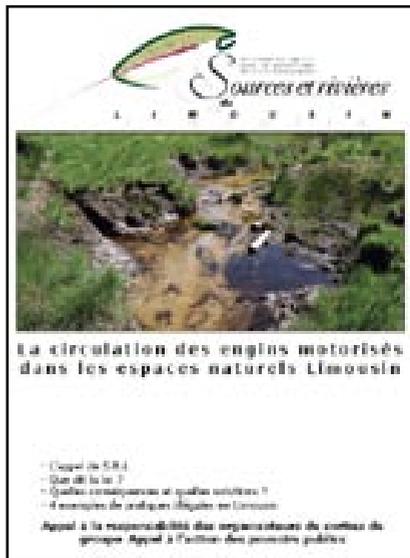
- VTM et milieux naturels

SRL a réalisé une plaquette concernant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Cette plaquette de 11 pages rappelle la réglementation et propose des solutions pour que cette pratique se déroule dans le respect des espaces naturels. Disponible en ligne sur le site internet de SRL.

Elle a été diffusée aux principaux acteurs publics de l'environnement Limousin.

- Guide PLU

Le guide PLU a déjà été présenté dans ce bulletin, résultat d'un important travail réalisé par Michel Lavaud. Disponible également en ligne sur le site de SRL.



- Guide rivières

Le guide rivière a beaucoup avancé en 2008, en lien notamment avec la Fédération Nationale de pêche qui en assure la partie pratique. Nous espérons sa finalisation en 2009.

- fiches juridiques

SRL a lancé en 2008 la réalisation de fiches pratiques notamment dans le domaine de l'eau. Ces fiches sont actuellement en cours de finalisation dans le cadre d'un partenariat avec les Amis de la Terre France et son relais Limousin. Bientôt en ligne !

- Guide de gestion durable de l'étang en Limousin

Une publication du Conseil Régional du Limousin qui a déjà été présenté dans les bulletins Sources. SRL soutien ce guide et a participé à sa rédaction.

Rapport d'activité 2008

Le groupe juridique :

Encore beaucoup de dossiers en 2008, à la fois devant les tribunaux civils, administratifs et pénaux. A noter en particulier :

- Contentieux administratif :

Le dossier Santoire a beaucoup mobilisé SRL en 2008.

Dossier présenté dans le bulletin 9 de SRL, nous avons assuré avec France Nature Environnement ce recours contre l'implantation d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Santoire, bassin de la Dordogne.

En tant que membre de l'association Dordogne Vivante, et bien que ce projet dépasse nos compétences territoriales régionales, c'est bien grâce au travail de SRL que le projet a été annulé par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Le dossier est devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon pour 2009.

En matière de contentieux administratif, SRL a également attaqué deux Plans Locaux d'Urbanisme limousins, pour insuffisance de prise en compte de l'environnement. Dossier encore en cours.

- Contentieux pénal :

Comme tous les ans, 2008 est marquée par de nombreuses pollutions et destructions de milieu. SRL a rencontré le substitut du procureur en charge des affaires d'environnement pour soutenir certains dossier emblématiques.

En 2008, c'est le dossier de pollution de la Dronne qui restera le plus marquant, voir le bulletin Sources n°9 pour les détails de cette victoire historique de SRL.

- Contentieux civil :

SRL a lancé en 2008 un nouveau mode de contestation des atteintes à l'environnement par le monde industriel.

En lien avec la Fédération Nationale FNE, SRL a attaqué la société ALVEA de St Yrieix la Perche (filiale de TOTAL) pour n'avoir pas respecté pendant de nombreuses années ses prescriptions techniques de fonctionnement notamment en matière de prévention de la pollution des eaux.

Ce dossier est en appel devant la Cour d'Appel de Limoges.

Il s'agit ici de faire reconnaître la responsabilité d'entreprises qui ont été verbalisées par les services de contrôle de l'Etat, mais pas poursuivies devant les tribunaux suite à des accords amiables.

Ce genre de contentieux sera développé en 2009.



Les Plans Locaux d'Urbanisme : des engagements environnementaux à respecter

Depuis les années soixante l'essor des constructions a été considérable, qu'il s'agisse d'habitations, de bâtiments agricoles, industriels ou artisanaux ou de bureaux. Or, leur édification a souvent été d'architecture banale et l'on a parlé de « boîtes à savon », de « cages à lapins ». Disséminées dans de grandes zones informes, elles se sont étalées, déployées, s'accompagnant parfois d'un étalement de bitume représentant des parkings ou des voiries.

Non seulement cette urbanisation est de mauvaise qualité esthétique mais en plus elle s'opère au détriment des terres agricoles ou d'espaces naturels. Combien de zones d'activités implantées en zone humide, combien de corridors écologiques détruits, de ruisseaux busés. Si des secteurs fragiles ont disparu à jamais, des dégradations des eaux des rivières sont aussi et de manière continue, occasionnées par des assainissements peu ou pas efficaces, par des ruissellements d'eaux pluviales polluées. Des espèces autrefois courantes dans la région deviennent rares, et celles qui étaient rares sont maintenant effacées.

Certes quelques progrès ont été accomplis au cours des dernières années, sous la pression d'une réglementation de plus en plus contraignante. Mais ils restent bien insuffisants. Les truites ne regagnent pas les rivières, et de nouvelles pollutions nous parviennent. Comment pourrait-il en être autrement ?

Les PLU organisent en partie cette dérive. Avec des zones constructibles démesurées par rapport aux besoins et qui plus est localisées dans des secteurs sensibles. Il est vrai que la pression de propriétaires et promoteurs est forte et séduisante, qu'elle pousse les élus à leur répondre favorablement comme si l'intérêt général était la somme des intérêts particuliers.

Avec des règlements laxistes, ils organisent assez souvent des entrées de ville banales, suppriment des points de vue, des espèces et milieux protégés, dégradent un cadre de vie caractéristique au mépris de l'article L 121-1 du code de l'urbanisme. Tout cela pour créer un piètre pay-

sage, éloigné des principaux services ou emplois et onéreux en fonctionnement. Pourtant, les communes n'hésitent pas à afficher comme objectif essentiel la préservation de l'environnement. Ce qui ajoute une incohérence répréhensible au dossier. Certes, il ne faut pas généraliser, de bons PLU existent.

Si un tel mépris de la nature sévit encore trop souvent, il est à craindre qu'il se manifeste aussi auprès des habitants. En conséquence, une vigilance s'impose. Les règles d'urbanisme, pourtant assez souples, méritent un minimum d'application. Si une permissivité s'est répandue, c'est en partie parce que les services de contrôle n'ont pas toujours rempli leur rôle et que des recours contentieux ne sont pas développés dans la région.

C'est pourquoi SRL s'est engagé dans l'élaboration d'un guide de prise compte de l'environnement dans les PLU. Il sera diffusé aussi bien aux associations environnementales ou patrimoniales, qu'aux communes engagées dans une procédure de PLU. L'objectif est de délivrer les outils permettant

d'intégrer dans les PLU un peu d'écologie et de développement durable et de permettre aux associations de s'engager dans le suivi de certains d'entre eux. Il serait ensuite dommage qu'elles aient ensuite à s'investir dans des processus contentieux.



Uranium en Limousin, le scandale de la France contaminée... »

Le titre du reportage diffusé sur France 3 le 11 février dernier annonçait la couleur, le contenu n'en a fini pas de déclencher réactions et commentaires. Retour sur ce reportage avec les éclairages de Sources et Rivières du Limousin.

Une information nécessaire

En premier lieu, il convient de saluer le travail des journalistes qui ont sur ce sujet joué leur rôle de transmission de l'information.

Depuis les origines de la FLEPNA, les associations limousines et SRL en particulier suivent ce dossier et se battent pour que la problématique des pollutions radioactives du Limousin soit considérée comme un sujet environnemental d'importance par les pouvoirs publics.

Force est de constater que les 110 minutes du reportage nous ont permis de faire un bond non négligeable en matière de sensibilisation de la population limousine.

Aujourd'hui les Limousins connaissent enfin l'ampleur des problèmes auxquels nous avons à faire face : gestion pour le très long terme de centaines de millions de tonnes de déchets issus du traitement de l'uranium (les résidus); gestion des pollutions des milieux issues des reconcentrations dans l'environnement des rejets AREVA; maîtrise du réemploi de matériaux issus des anciennes mines (les stériles) et mise en sécurité des sites.

Sur ce point, les élus ont toujours minimisé ces problèmes et ont failli dans leur rôle d'information du public. La création récente d'une CLIS « mines du limousin » ne fait que démontrer ces lacunes : création tardive, et seulement deux réunions depuis 2007...

Des actions en cours

Si SRL se permettait de reprocher un petit quelque chose au reportage de France 3, ce serait de ne pas avoir

suffisamment traité des actions en cours, auxquelles SRL participe.

Le monde associatif en général est présenté dans le reportage comme lanceurs d'alerte, ce qui a en effet été le cas depuis les années 70. Mais il faut rappeler que le combat de SRL a porté ses fruits au moins partiellement :

Révision actuelle de l'ensemble des arrêtés préfectoraux concernant les rejets de AREVA, Mise en place au niveau national par les ministres de l'environnement, de la santé et de l'industrie, d'une Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP) « mines du limousin », chargé de proposer des solutions aux pollutions radioactives, création d'une CLIS, même si ses actions sont encore trop rares et discrètes.

Reconnaissance du milieu associatif comme source de proposition,

Développement des moyens d'information du public sur cette question (inventaire MIMAUSA, etc.).



photo : SRL / Fond Thierry Lamireau

Sur l'ensemble de ces points, le travail ne fait que commencer, et le combat pour y intégrer les problématiques environnementales, au delà du seul sujet sanitaire (comme la question de l'eau potable) est encore rude.

Les résultats de ces travaux sont encore minces, mais déjà, les institutions se sont mises au travail.

Faux débats et vraies solutions

SRL a décidé la semaine suivant le reportage de rappeler les enjeux de ce dossier.

Les réactions médiatiques locales ont en effet eu tendance à se focaliser sur la question de la qualité de l'eau potable de la ville de Limoges, et sur la clôture des sites.

SRL a ainsi participé à des reportages de France 3 Limousin, et notamment en plateau en ce sens. A remarquer côté média l'absence totale de sollicitation de la part du journal Le Populaire du Centre, qui n'a relayé dans ce dossier que la voix de la Mairie de Limoges...

Il convenait pour nous de recentrer le débat sur une problématique beaucoup plus large : le traitement des pollutions radioactives limousines.

La clôture des sites, si elle répond à une exigence de sécurité immédiate, ne résout pas les problèmes de pollutions et de reconcentrations dans les milieux. SRL sera sur ce point

très vigilant pour que cette action ne soit pas présentée comme une solution miracle. Sur la question de l'eau potable de la ville de Limoges, le problème semble relativement pris en charge aujourd'hui par la ville, et la municipalité paie en fait ici principalement le manque de transparence sur la gestion du dossier il y a quelques années, et notamment à l'occasion de la vidange et de la dépollution de l'étang de la Cruzille.

En conclusion, le reportage TV a pour nous une conséquence très positive qui est l'information large du public. Il convient de rappeler que l'ensemble des acteurs de l'environnement travaillent depuis plusieurs années à cette question, suite notamment à l'alerte lancée par SRL, ayant atteint son point d'orgue lors du procès contre AREVA en 2005.

Malgré ces avancées, SRL reste mobilisée plus que jamais pour que cette dynamique nouvelle aboutisse rapidement à la mise en oeuvre de solutions de terrain à la hauteur des enjeux de protection de l'environnement. Et pour que AREVA investisse un peu plus pour les générations futures du Limousin.

Ses derniers résultats d'exploitations nous montrent que l'entreprise en a les moyens...



stockage de boues radioactives dans la fosse de la mine de Bellezane / juin 1992

La CLIS de Bessines à quand de vrais moyens ?

Sources et Rivières du Limousin s'est acharnée pendant près de deux ans pour qu'une commission locale d'information et de surveillance (CLIS) soit créée sur le suivi des anciens sites miniers d'uranium en Limousin. SRL avait même été jusqu'à démissionner du GEP (Groupe d'Expertise Pluraliste sur les sites miniers d'uranium du Limousin) au niveau national pour obtenir cette commission, qui était un engagement de l'Etat dès 2006.

Dans le cadre du GEP, il a été décidé que la CLIS du site de stockage de déchets de Bellezane soit étendu à l'ensemble des sites uranifères du département de la Haute-Vienne.

Les missions de la CLIS, en dehors de la principale qui est l'information du public et des acteurs de territoire, sont de se tenir au courant des travaux du GEP et de suivre les évolutions des expertises de cette instance. Pour ce faire, la CLIS est composée de représentants des collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement et des représentants de l'administration et des établissements publics.

Trois réunions seulement ont eu lieu en plus de 2 ans, et force est de constater que la CLIS n'en finit pas de démontrer ses faiblesses :

- Faiblesse en terme de moyens :

La CLIS se révèle aujourd'hui incapable de répondre aux demandes d'information synthétique du public et des acteurs (sur les activités actuelles d'AREVA, sur la lo-

calisation des anciens sites, sur la localisation des bassins pollués, etc.). Sur ce point, tant que la Préfecture n'aura pas débloqué les moyens financiers nécessaires à la mission de la CLIS, ses réunions resteront sans effets.

- Faiblesse des ambitions :

La CLIS doit être un lieu d'information, mais aussi un lieu de participation aux décisions. Aujourd'hui dans le cadre du GEP, des décisions majeures sont en cours, notamment sur la question de l'acceptabilité sociale de la présence de sites pollués pour des milliards d'années en Haute Vienne. Sur ce point, SRL milite pour que la CLIS soit plus ambitieuse et demande à être consultée sur les décisions publiques à venir concernant les modalités de gestion et de suivi des sites pollués.

- Faiblesse territoriale :

La CLIS actuelle met de côté les sites miniers Creusois et Corrèziens. SRL milite également pour que de telles CLIS soient créées dans ces deux départements, et aient une ambition nouvelle.

SRL tirera toutes les conséquences qui s'imposeront, si la CLIS actuelle continue à n'être qu'un artefact de lieu participatif, et si la Préfecture du Limousin ne décide pas de donner les moyens nécessaires à l'information et à la participation effective du public.

En Bref ...

Vous aussi, rejoignez l'équipe de bénévoles de SRL, contactez nous par mail ou tél. :

contact@sources-rivieres-limousin.asso.fr / 06 77 68 46 45

Les bulletins SOURCES bientôt téléchargeables

Grace à l'investissement d'une nouvelle bénévole, l'ensemble de la collection des bulletins de SRL depuis 2001 sera bientôt disponible sur le site de SRL.

Une version imprimable, et une version informatique en pdf. seront proposées.

Merci à Céline pour son coup de main.

Le site internet et la newsletter

Grace à la participation de bénévoles, le site internet fait peau neuve.

Plus complet, il vous proposera bientôt une newsletter régulière.

<http://www.sources-rivieres-limousin.asso.fr>

Merci à Eva et Eerik pour leur investissement.

SRL à la maison de la nature

La maison de la nature a comme vous le savez réouvert ses portes en 2008.

Située 11 rue Jauvion à Limoges, elle accueille à nouveau les réunions de SRL et proposera au besoin des permanences de votre association.

Notre coeur reste aussi à la Maison des Droits de l'Homme, où les réunions seront partagées.

Bulletin d'adhésion à découper au dos

Bulletin d'adhésion à découper au dos

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

SRL a plus que jamais besoin de votre soutien

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2009
Prénom..... Profession :
Adresse :
.....
Téléphone : .../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres-limousin.asso.fr

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

SRL a plus que jamais besoin de votre soutien

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2009
Prénom..... Profession :
Adresse :
.....
Téléphone : .../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres-limousin.asso.fr